

Section 4

Exigences et critères d'évaluation

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- a) Cette section décrit comment les SAGI évalueront les propositions afin de choisir un entrepreneur et les critères sur lesquels se fondera cette évaluation.
- b) Le processus d'évaluation comportera trois (3) phases, décrites ci-dessous. Les propositions devront être structurées de façon à ce que chaque section et chaque champ de la proposition soient complets et indépendants. L'utilisation de renvois à l'intérieur de chaque section pour répondre aux exigences officielles de la DP n'est pas autorisée et peut mener au rejet de la proposition. Les évaluateurs examineront uniquement les renseignements fournis dans les sections pertinentes.

Les soumissionnaires sont priés de présenter les documents suivants :

- Exigences obligatoires;
- Proposition technique;
- Proposition financière.

AUCUN RENSEIGNEMENT FINANCIER, QUEL QU'IL SOIT, NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE. LA PROPOSITION FINANCIÈRE DOIT ÊTRE REMISE DANS UNE ENVELOPPE SCELLÉE ACCOMPAGNANT LA PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE.

- c) Les propositions doivent être complètes, claires et concises.
- d) Chaque proposition sera évaluée en fonction de son propre contenu seulement.
- e) Les propositions doivent être préparées selon les « Critères de sélection » à partir desquels elles seront évaluées.
- f) Les propositions feront partie intégrante de tout contrat éventuel.
- g) Le soumissionnaire doit soumettre l'original et QUATRE (4) copies papier de sa proposition technique (cinq en tout) et deux (2) copies de sa proposition financière (dans une enveloppe séparée cachetée).

2. EXIGENCES OBLIGATOIRES

Si les exigences obligatoires de la demande de propositions ne sont pas toutes respectées, la proposition sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée.

3. DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DE LA PROPOSITION**Antécédents de l'entreprise**

1. Fournir un organigramme de l'entreprise et un organigramme stratégique.
2. Fournir les antécédents et une description générale de l'entrepreneur principal et des sous-traitants envisagés. La description devrait démontrer que l'entrepreneur serait en mesure de respecter les exigences du contrat. S'il le souhaite, l'entrepreneur inclura sous forme d'annexes une brochure sur son entreprise et d'autres documents à l'appui.
3. Indiquer la priorité qu'on accorderait au contrat dans le plan d'activité de l'entreprise et expliquer pourquoi il est important pour le soumissionnaire que sa proposition soit retenue.

4. EXPÉRIENCE PRÉALABLE DE TRAVAUX SEMBLABLES

1. Démontrer l'expérience de l'exécution de contrats de nature et d'envergure semblables en faisant état des contrats menés par l'entreprise dans le cadre desquels le personnel de l'entrepreneur a participé à l'exécution de travaux semblables au cours des sept (7) dernières années.
 - Fournir, en référence, le nom de trois (3) représentants d'installations industrielles, institutionnelles ou commerciales comportant de nombreux immeubles et de nombreuses installations où l'entrepreneur a réalisé des travaux d'entretien paysager.
2. Remplir le tableau Renseignements contractuels pertinents pour fournir des renseignements généraux sur chaque contrat ou chaque affectation proposés. Pour chaque contrat figurant au Tableau, fournir, sous forme narrative, une brève description des objectifs du contrat ainsi que l'approche et de la méthodologie utilisées, ainsi que la pertinence de cette expérience par rapport aux besoins énoncés dans la présente DP.
3. Démontrer que les contrats cités à titre d'exemple sont associés au plus grand nombre possible de membres clés du personnel proposé

au sein de l'équipe de gestion de l'entrepreneur. Les soumissionnaires doivent décrire la nature des contributions du personnel proposé.

4. Décrire la stabilité de la main-d'œuvre ayant pris part à ces projets. Quel était le taux de roulement du personnel pour ces projets?

Tableau – Renseignements contractuels pertinents

Titre du contrat	Client	Personne-ressource du client	Numéro de téléphone et adresse de courriel du client	Ressources proposées ayant participé au contrat	Valeur du contrat	Dates de début et de fin

5. Décrire au moins trois contrats de nature et d'envergure semblables. Le soumissionnaire peut toutefois décrire autant de contrats antérieurs qu'il juge nécessaires pour illustrer, de manière convaincante, son expérience et ses compétences, ainsi que celle des membres de l'équipe proposée. Les personnes citées en référence pourraient être contactées.

5. ÉQUIPE DE GESTION DE L'ENTREPRENEUR

1. Fournir la preuve que les membres de l'équipe proposée possèdent les compétences, l'expérience, la formation, les qualifications et les aptitudes requises pour satisfaire aux exigences de la DP.
2. Fournir un organigramme de l'équipe illustrant la relation entre les membres de l'équipe de l'entrepreneur principal et tout partenaire ou sous-traitant stratégique.
3. Sur l'organigramme, désigner le cadre supérieur de l'équipe de gestion qui servira de contact principal auprès du chargé de projet des SAGI.
4. Désigner le superviseur sur place possédant l'expérience pertinente de l'exécution de projets de taille, de portée et de complexité similaires pour répondre aux exigences courantes décrites dans la DP.

-
5. Désigner tous les principaux membres du personnel sur place relevant directement du superviseur, y compris un substitut pour le poste de superviseur.
 6. Les soumissionnaires doivent fournir tous les renseignements nécessaires sur le personnel occupant des postes clés et fournir les curriculum vitae et les titres de compétences pertinents.

NOTA : Établir une liste d'expériences sans fournir de données justificatives pour décrire où et comment cette expérience a été obtenue ou sans fournir de références pourrait entraîner le rejet de l'information sur l'expérience au cours de l'évaluation.

6. ÉBAUCHE DU PLAN DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

1. **Expliquer en détail le Plan de santé et de sécurité de l'entrepreneur applicable à ses fonctions, indiquant de quelle façon le Plan respecte les dispositions législatives et les politiques applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :**
 - la formation sur la sécurité au travail;
 - la formation spécialisée sur des tâches particulières et l'utilisation de l'équipement;
 - la formation sur le SIMDUT;
 - l'utilisation d'équipement de protection individuel.
2. Décrire en détail le programme de santé et de sécurité au travail de l'entrepreneur ou les pratiques connexes actuellement en place au sein de l'entreprise, y compris la formation et la surveillance du rendement du personnel et des sous-traitants.

7. ÉBAUCHE DU PLAN DE COMMUNICATION

1. Décrire en détail comment le plan de communication abordera la façon dont le soumissionnaire compte faire le point sur les progrès réalisés, coordonner la fourniture de produits livrables, résoudre les problèmes et les enjeux et assurer la coordination et la liaison auprès du chargé de projet des SAGI. La DP fait état d'exigences de rapport, sous forme de rapports et de réunions. Le soumissionnaire doit décrire la manière dont ces importantes exigences de rapport seront gérées.
2. Le soumissionnaire retenu devra mettre en place un système de rapport afin de faire état de tous les résultats obtenus, des manquements ou des changements aux calendriers de projet ou des principales étapes atteintes au cours du présent contrat. Tous les rapports d'avancement des travaux devront être examinés par le

chargé de projet des SAGI pour s'assurer que le contenu répond aux exigences de la direction des SAGI.

8. PROPOSITION FINANCIÈRE

1. Généralités

La proposition financière doit être présentée sous pli séparé, dans une enveloppe scellée, et contenir ce qui suit :

- page titre;
- table des matières;
- capacité financière;
- document déclaratoire;
- calendriers de tarification.

2. Description des éléments

1. Capacité financière

Le CNRC désire obtenir l'assurance que l'entrepreneur retenu disposera des ressources et de la stabilité financières nécessaires pour répondre aux critères de ressources d'autofinancement du contrat. Pour démontrer sa capacité financière, le soumissionnaire doit inclure les éléments suivants dans sa proposition :

- a) des états financiers vérifiés des trois (3) dernières années fiscales de l'entreprise et un état des résultats et des revenus;
- b) une lettre de confirmation de l'institution bancaire du soumissionnaire indiquant la valeur de la marge de crédit totale consentie et les montants disponibles et non utilisés au 31 décembre 2016.
- c) Tous les renseignements financiers fournis avec la proposition doivent être certifiés par le chef de la direction financière ou le fondé de pouvoir de l'entreprise du soumissionnaire.
- d) Le CNRC peut, à sa discrétion, demander d'autres renseignements financiers ou procéder à un examen sur place des renseignements financiers du soumissionnaire dans le cadre du processus d'évaluation des soumissions. Le soumissionnaire doit mettre ses installations et tous les documents pertinents à la

disposition de la personne qui effectuera l'examen sur place.

2. Document déclaratoire

Le soumissionnaire doit fournir une déclaration claire et précise sur la nature et la portée de tout litige important en suspens concernant son entreprise ou tout membre d'une coentreprise proposée. En l'absence d'une déclaration, le CNRC comprendra qu'il n'y a aucun litige en instance contre le contractant ou tout membre d'une coentreprise proposée.

3. Certificats d'assurance

Le soumissionnaire doit joindre ses certificats d'assurances à sa proposition technique.

4. Calendriers de tarification

Le soumissionnaire doit joindre à sa proposition financière le barème de prix figurant aux appendices 1, 2 et 3, et la Matrice de tarification qui se trouve à l'**Annexe B**.

9. MÉTHODE D'ÉVALUATION

1. Équipe d'évaluation

Une équipe d'évaluation composée de divers intervenants évaluera les propositions.

2. Généralités

L'évaluation des propositions sera basée selon la pondération suivante :

Proposition technique (Annexe A)	70 %
Matrice de tarification (Annexe B)	<u>30 %</u>
Total	100 %

Le soumissionnaire qui aura obtenu le plus grand nombre de points, indiquant que sa proposition présente la meilleure valeur globale pour le CNRC, sera retenu et invité à participer aux discussions en vue de conclure une entente contractuelle pour la prestation des services demandés dans la DP. En cas d'égalité, c'est le soumissionnaire qui aura présenté le prix le plus bas qui sera retenu.

Les soumissions seront évaluées en fonction de la période du contrat, y compris les périodes d'option. Pour les années d'option six à dix, on utilisera le prix fixe de l'année cinq du contrat, majoré

en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) des douze derniers mois publié en octobre par Statistique Canada. Ce prix majoré deviendra le nouveau prix fixe pour la première année d'option (année six). Le prix annuel de chacune des autres années d'option sera rajusté en fonction de l'IPC au moyen de la même méthode. Aux fins d'évaluation uniquement, le CNRC utilisera une majoration de l'IPC de 1,5 %.

3. Critères d'évaluation

Aux fins de la présente DP, il existe deux types de critères : les critères obligatoires (CO) et les critères cotés (CC). Les soumissions ne répondant pas à TOUS les critères obligatoires pourraient être jugées non conformes et être rejetées avant même les phases d'évaluation de gestion et d'évaluation technique contenant les critères cotés (TC). Si les critères obligatoires sont respectés, la proposition sera évaluée par la suite en fonction des critères cotés. La proposition du soumissionnaire doit obtenir au moins 75 % du total des points accordés pour les critères cotés pour que sa proposition passe à la prochaine étape de l'évaluation.

Seules les propositions financières des soumissions répondant à tous les critères obligatoires et qui obtiendront la note minimale de 75 % pour les exigences cotées (TC) seront évaluées.

10. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

1. Critères obligatoires (CO)

Pour que les soumissions soient jugées conformes et passent à l'étape suivante du processus d'évaluation, elles **doivent** respecter les critères obligatoires suivants.

N°	Description	Atteint?	Renvoi à la proposition
CO1	Énoncé indiquant que la proposition est soumise au nom d'une entreprise individuelle, d'une société de personnes ou d'une société par actions. Le soumissionnaire doit présenter une déclaration qui indique le ou les sous-traitants proposés et la relation entre le soumissionnaire principal et le ou les sous-traitants ou l'éventuel exploitant de la franchise.	Oui/Non	
CO2	Attestations exigées jointes à la proposition Les attestations exigées sont les suivantes : a) la couverture d'assurance maximale du soumissionnaire : 1. assurance responsabilité civile et assurance responsabilité de véhicule/équipement	Oui/Non	

CO3	Participation, par le soumissionnaire ou son représentant, à la visite des lieux, et examen de la portée des travaux requis. Signature de la feuille de présence démontrant que le soumissionnaire était présent à la conférence obligatoire des soumissionnaires et à la visite obligatoire des lieux.	Oui/Non	
CO4	Des états financiers vérifiés des trois (3) dernières années fiscal de l'entreprise et un état des résultats et des revenus	Oui/Non	
CO5	Déclaration indiquant que le soumissionnaire est en mesure de fournir les services demandés dans les deux langues officielles.	Oui/Non	
CO6	Formulaire de déclaration du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Annexe H.	Oui/Non	

2. Évaluation des propositions techniques (critères techniques cotés [TC])

Voici certains critères qui seront appliqués à l'évaluation des propositions techniques.

N°	Critères d'évaluation	Points max.
TC1	Antécédents de l'entreprise Description appropriée des antécédents de l'entreprise en fonction des exigences du contrat. L'entreprise possède-t-elle de l'expérience dans un environnement à multiples installations? La propriété ou le contrôle de l'entreprise est-il clairement défini? L'entreprise compte-t-elle des locaux à Ottawa?	10
TC2	Expérience antérieure de l'exécution de travaux similaires Le soumissionnaire devrait démontrer que l'entreprise a déjà réalisé des travaux de nature et de portée semblables. Plus l'expérience est pertinente, plus le soumissionnaire obtiendra de points. L'expérience pertinente sera évaluée en fonction de facteurs telles l'envergure, la complexité et la nature des travaux. (5Pts) Le soumissionnaire devrait démontrer qu'il possède un minimum de sept (7) années d'expérience récente dans la prestation de services à de grandes entreprises institutionnelles ou commerciales possédant de nombreuses installations à usages multiples de différentes dimensions, ainsi qu'une expérience dans l'entretien de grands laboratoires dotés de caractéristiques	15

Section 4

	<p>spécialisées et contenant des substances dangereuses. (5Pts)</p> <p>Le soumissionnaire devrait fournir trois (3) références démontrant clairement un engagement dans la gestion des opérations et de l'entretien et dans des projets de rénovation/construction mineurs décrits dans la DP. (5Pts)</p>	
TC3	<p>Plan organisationnel des lieux</p> <p>Le Plan organisationnel des lieux devrait examiner les postes proposés, le nombre d'employés, déterminer si le personnel proposé sera sur place ou à l'extérieur sous forme d'un organigramme indiquant les rapports entre la Gestion centrale, le directeur de projet, le gestionnaire de projet, le superviseur des lieux et les sous-traitants. (8Pts)</p> <p>La proposition devrait fournir une description des rôles, des responsabilités et des pouvoirs du personnel clé en ce qui concerne la prise de décisions, le cadre d'établissement de rapports et de contrôle. Il faudrait aussi décrire les rôles et le mandat du personnel technique clé. (5Pts)</p> <p>Les soumissionnaires sont priés de fournir des curriculum vitae détaillés décrivant l'expérience et le rôle du superviseur et des employés sur le terrain proposés affectés à ce contrat, comme l'interaction client, les procédures d'établissement de rapports, l'assurance de la qualité, etc. (8Pts)</p> <p>Le soumissionnaire devrait indiquer les sous-traitants à qui il fera appel aux fins de la prestation de services : qui sont-ils, quels seront leurs rôles et leurs responsabilités et comment seront-ils gérés? (4Pts)</p>	25
TC4	<p>Plan de santé et de sécurité</p> <p>Le soumissionnaire possède-t-il une politique détaillée de santé et sécurité et, si tel est le cas, quels renseignements connexes cette politique contient-elle? De la formation appropriée est-elle prévue pour le personnel et s'agit-il d'une priorité de l'entreprise? (5Pts)</p> <p>Décrire la formation offerte aux travailleurs et indiquer comment ils sont informés des dangers propres au travail. (5Pts)</p> <p>Décrire comment les sous-traitants sont intégrés à la formation en santé et sécurité et à d'autres programmes. (5Pts)</p> <p>Indiquer le numéro de compte de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) : _____</p>	15
TC5	<p>Plan de communication</p> <p>Le soumissionnaire devrait décrire en détail comment l'équipe de gestion sur place de l'entrepreneur communiquera les progrès, coordonnera les éléments à réaliser, règlera les problèmes connexes ou les questions litigieuses liés au travail et communiquera, de façon générale, avec les utilisateurs des SAGI et le chargé de projet des SAGI.</p> <p>Le soumissionnaire devrait présenter des rapports types. Ceux-ci sont-ils faciles à comprendre?</p>	5

TC6	<p>Équipement Présenter une liste indiquant l'équipement qui sera disponible aux fins du contrat. Certains services nécessaires à l'exécution de ce contrat exigent le recours à un parc d'équipements spécialisés qui doit être transporté à l'intérieur de délais serrés. Veuillez dresser la liste de l'équipement selon les catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) déneigement et déglçage; 2) entretien de pelouse; 3) nettoyage printanier, balayage et lavage à grande eau des stationnements. <p>Les représentants du CNRC visiteront les locaux de l'entrepreneur afin de confirmer qu'il possède bel et bien l'équipement qui figure à la liste.</p>	30
	<p>Total des points pour la proposition technique</p> <p>Note de passage minimale : (75 %)</p>	<p>100</p> <p>(75)</p>